



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 avril 2010 — N° 107

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant les Grands Prix du tourisme québécois.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration concernant le 70^e anniversaire du droit de vote des femmes.

M. Pigeon (Charlesbourg) fait une déclaration concernant le travail des bénévoles du Centre d'hébergement de Charlesbourg.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant le 70^e anniversaire du droit de vote des femmes.

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration concernant le gîte L'Auberge de Scott.

21 avril 2010

M. Bernier (Montmorency) fait une déclaration concernant la Fondation québécoise du cancer.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant M. Guy Paiement.

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration concernant le séisme en Chine.

Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration concernant le 70^e anniversaire du droit de vote des femmes.

À 9 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 10.

Moment de recueillement

21 avril 2010

Dépôts de documents

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2009.

(Dépôt n° 1216-20100421)

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à une pétition déposée le 23 mars 2010 par M. Villeneuve (Berthier), concernant l'augmentation du salaire du maire de Saint-Barthélemy.

(Dépôt n° 1217-20100421)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 14, 15 et 20 avril 2010, a poursuivi le débat sur le discours du budget.

(Dépôt n° 1218-20100421)

Dépôts de pétitions

M. Ouimet (Marquette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 64 membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, concernant les impôts et taxes sur la masse salariale des petites et moyennes entreprises.

(Dépôt n° 1219-20100421)

21 avril 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Diamond (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 63 membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, concernant les impôts et taxes sur la masse salariale des petites et moyennes entreprises.

(Dépôt n° 1220-20100421)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Hivon (Joliette) retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Charest, premier ministre, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltre) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 70^e anniversaire
du droit de vote des femmes au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

21 avril 2010

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, conjointement avec M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose une motion concernant le versement des bonis aux hauts dirigeants de la fonction publique et autres organismes publics; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 95^e anniversaire de la commémoration du génocide arménien, qui aura lieu le 24 avril prochain.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Beaudoin (Rosemont), conjointement avec M. Arcand, ministre des Relations internationales, Mme Roy (Lotbinière) et M. Khadir (Mercier), propose une motion concernant l'intimidation et la répression des membres des partis d'opposition rwandais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie relativement à la fiabilité du transport d'électricité;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, suspendu à la séance du 14 avril 2010, sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Khadir (Mercier), Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Bergeron (Verchères), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Simard (Richelieu), M. Kotto (Bourget) et M. Curzi (Borduas), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat terminé, M. Gendron, troisième vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité des motions formulant un grief présentées par M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Kotto (Bourget) et M. Curzi (Borduas).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les motions formulant un grief présentées par M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Kotto (Bourget) et M. Curzi (Borduas) dans le cadre du débat sur le discours du budget sont irrecevables puisqu'elles contiennent de l'argumentation, ce qui ne respecte pas l'article 191 du Règlement.

Au nom des députés concernés, M. Gendron, troisième vice-président, demande le consentement de l'Assemblée afin de substituer aux motions irrecevables précitées de nouvelles motions conformes au Règlement.

Ces motions sont les suivantes :

La motion de M. Aussant (Nicolet-Yamaska) qui se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre, le ministre des Finances, le ministre du Revenu et la présidente du Conseil du trésor pour leur refus de discuter avec Ottawa de l'instauration d'un rapport d'impôt unique au Québec allégeant annuellement de 500 millions de dollars le fardeau fiscal des contribuables québécois.

La motion de M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, qui se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son budget 2010-2011 qui, pour rétablir l'équilibre budgétaire, taxe davantage les contribuables du Québec sans avoir fait un véritable exercice de coupures dans ses dépenses.

La motion de M. Kotto (Bourget), qui se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le premier ministre, le ministre des Finances et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, qui, par leur budget, font preuve d'une impéritie à sauvegarder au Québec, la participation culturelle de la classe moyenne.

La motion de M. Curzi (Borduas), qui se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre et la ministre de l'Éducation pour n'avoir augmenté que de 2,2 % le budget alloué à l'éducation sans tenir compte des besoins criants, principalement en matière de décrochage scolaire.

Faute de consentement unanime, lesdites motions ne peuvent pas être substituées et par conséquent, les motions formulant un grief présentées par les députés concernés ne peuvent pas être mises aux voix.

21 avril 2010

Puis, M. Gendron, troisième vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Marceau (Rousseau). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son budget 2010-2011 qui augmente lourdement le fardeau fiscal des Québécois sans garantie d'un meilleur contrôle des dépenses du gouvernement.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 76 en annexe)

Pour : **51** Contre : **61** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Khadir (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme avec sévérité le gouvernement pour avoir présenté un budget qui aura pour conséquence d'appauvrir durablement la grande majorité de la population du Québec et d'avantager outrageusement la minorité de fortunés et d'intérêts privés qui exercent une influence antidémocratique sur les décideurs publics.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 77 en annexe)

Pour : **51** Contre : **61** Abstention : **0**

21 avril 2010

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Marois, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement libéral pour son budget 2010-2011 qui n'est pas conforme aux promesses électorales du Premier ministre.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 78 en annexe)

Pour : **51** Contre : **61** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Drainville (Marie-Victorin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre et le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'imposition de la taxe libérale de 200 \$ en santé ainsi que l'imposition d'une taxe à la maladie sous forme de ticket modérateur.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 79 en annexe)

Pour : **51** Contre : **61** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Bergeron (Verchères). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre et la ministre des Transports pour leur manque de rigueur dans l'attribution des contrats du ministère.

21 avril 2010

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **80** en annexe)

Pour : **51** Contre : **61** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Simard (Richelieu). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre et la présidente du Conseil du trésor pour leur incapacité à contrôler les dépenses du gouvernement.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **81** en annexe)

Pour : **51** Contre : **61** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Bachand, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **82** en annexe)

Pour : **61** Contre : **52** Abstention : **0**

21 avril 2010

À 13 h 07, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 h 00.

Les travaux reprennent à 15 h 00.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Simard (Richelieu), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec condamne le maintien des politiques de versements des bonis des hauts dirigeants des entreprises et des sociétés d'État et qu'elle exige l'interdiction de versements de ces bonis ou primes à compter du 1^{er} avril 2009.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député de Mercier, 3 minutes 15 secondes sont allouées à l'ensemble des autres députés indépendants, et 7 minutes 45 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Gauthier (Verdun), propose :

21 avril 2010

QUE la motion du député de Richelieu soit amendée de la manière suivante : à la première et deuxième lignes, remplacer les mots « condamne le maintien des politiques de » par les mots « invite le gouvernement à présenter une loi qui suspend pour deux ans le »; à la deuxième ligne, remplacer les mots « des hauts » par les mots « aux hauts »; à la troisième ligne, remplacer les mots « des entreprises et » par les mots « de la fonction publique, des réseaux de la santé et de l'éducation, des universités, des organismes publics et »; à la troisième et quatrième lignes, remplacer les mots « qu'elle exige l'interdiction de versements de ces bonis ou primes à compter du 1^{er} avril 2009 » par les mots « l'Assemblée nationale demande solennellement aux conseils d'administration des sociétés d'État à vocation commerciale ou financière à ajuster les politiques de rémunération de leurs hauts dirigeants, en faisant un effort de discipline comparable ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale du Québec invite le gouvernement à présenter une loi qui suspend pour deux ans le versement des bonis aux hauts dirigeants de la fonction publique, des réseaux de la santé et de l'éducation, des universités, des organismes publics et des sociétés d'État.

Et QUE, l'Assemblée nationale demande solennellement aux conseils d'administration des sociétés d'État à vocation commerciale ou financière à ajuster les politiques de rémunération de leurs hauts dirigeants, en faisant un effort de discipline comparable. »

Cet amendement ne peut être considéré, faute du consentement de l'auteur de la motion.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Simard (Richelieu).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

21 avril 2010

Copie d'une lettre datée du 31 mars 2010, adressée à Me Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec, signée par M. Pierre Shedleur, président-directeur général de la Société de financement du Québec, concernant la rémunération salariale qui lui est due.

(Dépôt n° 1221-20100421)

Le débat se poursuit sur la motion de M. Simard (Richelieu).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée, Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 h 00, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 avril 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

21 avril 2010

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion pour formuler un grief de M. Marceau (Rousseau) :

(Vote n° 76)

POUR - 51

Beaudoin	Doyer	Lemay	Richard
<i>[Rosemont]</i>	Drainville	Malavoy	<i>[Duplessis]</i>
Beaudoin	Dufour	Maltais	Richard
<i>[Mirabel]</i>	Ferland	Marceau	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
Bédard	Gaudreault	Marois	Robert
Bergeron	<i>[Jonquière]</i>	McKay	Roy
Blanchet	Gauvreau	Pagé	Simard
Bonnardel	Girard	Pelletier	<i>[Richelieu]</i>
Boucher	Grondin	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	St-Arnaud
Bouillé	Hivon	Pelletier	Traversy
Caire	Khadir	<i>[Rimouski]</i>	Tremblay
Champagne	Kotto	Pinard	Trottier
Charette	Lapointe	Poirier	Turcotte
Cloutier	Leclair	Rathé	Villeneuve
Deltell	Léger	Rebello	

CONTRE - 61

Arcand	Charlebois	James	Pigeon
Auclair	Corbeil	Kelley	Reid
Bachand	Courchesne	L'Écuyer	Rotiroti
<i>[Arthabaska]</i>	D'Amour	Lehouillier	Simard
Bachand	Diamond	Lessard	<i>[Dubuc]</i>
<i>[Outremont]</i>	Drolet	MacMillan	Sklavounos
Beauchamp	Dubourg	Mamelonet	St-Amand
Bergman	Dupuis	Marcoux	St-Pierre
Bernard	Dutil	Marsan	Thériault
Bernier	Gagnon-Tremblay	Matte	Tomassi
Billette	Gaudreault	Ménard	Vallée
Blais	<i>[Hull]</i>	Moreau	Vien
Bolduc	Gautrin	Morin	Weil
Boulet	Gignac	Normandeau	Whissell
Carrière	Gonthier	Ouellette	
Charbonneau	Hamad	Ouimet	
Charest	Huot	Paquet	

21 avril 2010

Sur la motion pour formuler un grief de M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 77)

(Identique au vote n° 76)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Marois, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 78)

(Identique au vote n° 76)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Drainville (Marie-Victorin) :

(Vote n° 79)

(Identique au vote n° 76)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Bergeron (Verchères) :

(Vote n° 80)

(Identique au vote n° 76)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Simard (Richelieu) :

(Vote n° 81)

(Identique au vote n° 76)

21 avril 2010

Sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement :

(Vote n° 82)

POUR - 61

Arcand	Charlebois	James	Pigeon
Auclair	Corbeil	Kelley	Reid
Bachand	Courchesne	L'Écuyer	Rotiroti
<i>[Arthabaska]</i>	D'Amour	Lehouillier	Simard
Bachand	Diamond	Lessard	<i>[Dubuc]</i>
<i>[Outremont]</i>	Drolet	MacMillan	Sklavounos
Beauchamp	Dubourg	Mamelonet	St-Amand
Bergman	Dupuis	Marcoux	St-Pierre
Bernard	Dutil	Marsan	Thériault
Bernier	Gagnon-Tremblay	Matte	Tomassi
Billette	Gaudreault	Ménard	Vallée
Blais	<i>[Hull]</i>	Moreau	Vien
Bolduc	Gautrin	Morin	Weil
Boulet	Gignac	Normandeau	Whissell
Carrière	Gonthier	Ouellette	
Charbonneau	Hamad	Ouimet	
Charest	Huot	Paquet	

CONTRE - 52

Aussant	Deltell	Léger	Rebello
Beaudoin	Doyer	Lemay	Richard
<i>[Rosemont]</i>	Drainville	Malavoy	<i>[Duplessis]</i>
Beaudoin	Dufour	Maltais	Richard
<i>[Mirabel]</i>	Ferland	Marceau	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
Bédard	Gaudreault	Marois	Robert
Bergeron	<i>[Jonquière]</i>	McKay	Roy
Blanchet	Gauvreau	Pagé	Simard
Bonnardel	Girard	Pelletier	<i>[Richelieu]</i>
Boucher	Grondin	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	St-Arnaud
Bouillé	Hivon	Pelletier	Traversy
Caire	Khadir	<i>[Rimouski]</i>	Tremblay
Champagne	Kotto	Pinard	Trottier
Charette	Lapointe	Poirier	Turcotte
Cloutier	Leclair	Ratthé	Villeneuve